

AVIS
D'APPEL D'OFFRES GT2016-08

**VIDANGE, DÉSHYDRATATION, CHARGEMENT ET
TRANSPORT DES BOUES DES ÉTANGS
DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE**



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des services reliés à la vidange, à la déshydratation, au chargement et au transport des boues des étangs de sa station d'épuration.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **12 août 2016** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca ou par téléphone au 1 866-669-7326 ou 514 856-6600. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissionnaires devront joindre à leur soumission tous les documents requis par les documents d'appel d'offres, à défaut de quoi leur soumission pourrait être rejetée.

Les soumissions doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Appel d'offres GT2016-08 – Vidange, déshydratation, chargement et transport des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot** », dûment remplies sur le formulaire de soumission fourni à cet effet. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au service du Greffe à l'hôtel de ville située au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4, **au plus tard à 11 h 30 le 6 septembre 2016**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 11 h 30.

L'appel d'offres no 2016-08 est assujetti aux accords suivants : ACCQO, AQNB et ACI.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

Pour toute information, vous devez communiquer par écrit avec Monsieur Pascal Roy, Directeur intérimaire du service de la Gestion du territoire, à l'adresse courriel suivante : proy@ndip.org.

DONNÉ à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 8 août 2016.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Directrice des services juridiques et greffière
